Nations Unies A/C.5/55/SR.15

Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
14 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 15e séance
Tenue au Siège, à New York, le lundi 23 octobre 2000, à 10 heures

Président : M. Rosenthal . . . . . (Guatemala)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Mselle

Sommaire

Point 153 de l'orde du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

00-70264 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 153 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*) (A/C.5/55/L.6)

Projet de résolution A/C.5/55/L.6

1. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/55/L.6, intitulé « Réexamen des taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents », que la représentante de Cuba a présenté en son nom à l'issue de consultations officieuses. Il considère que la Commission souhaite l'adopter sans le mettre aux voix.

2. *Le projet de résolution A/C.5/55/L.6 est adopté.*

Questions diverses

3. **Le Président** annonce avoir reçu du Président du Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies (CCASIP) une communication dans laquelle l'intéressé demande à être entendu par la Cinquième Commission au titre des points 123 (Gestion des ressources humaines) et 124 (Régime commun des Nations Unies) de l'ordre du jour. Il suppose que, conformément à la résolution 35/213 de l'Assemblée générale et comme elle l'a fait les années antérieures, la Commission voudra inviter le représentant du CCASIP à faire une déclaration orale au titre des deux points mentionnés.

4. *Il en est ainsi décidé.*

5. **Mme Incera** (Costa Rica) fait part des préoccupations qu'inspire à sa délégation les travaux réalisés à certains étages du Secrétariat, qui pourraient exposer les occupants aux risques liés à la présence d'amiante. La Mission permanente du Costa Rica a fait analyser par un laboratoire un échantillon des matériaux de construction utilisés dans le restaurant du personnel; les résultats de l'analyse sont disponibles. L'intervenante voudrait savoir si le Secrétariat a pris des dispositions pour assurer la sécurité des occupants de l'immeuble et s'il a consulté des experts avant d'entreprendre les travaux de rénovation en cours.

6. **M. Acakpo-Satchivi** (Secrétaire de la Commission) dit que le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui (Département de la gestion) sera invité à venir répondre à une séance ultérieure aux questions de la représentante du Costa Rica.

La séance est levée à 10 h 20.